



REIF Info

N°82 – 15 février 2008

Entre nous

Des nouvelles des institutions européennes

Ratification du traité de Lisbonne
Rapport général 2007 sur l'activité de l'UE
La Commission européenne lance le « Small Business Act »

L'actualité institutionnelle en matière de protection sociale

Améliorer les soins aux personnes handicapées
Nouvelles règles d'étiquetage pour les denrées alimentaires

Sommaire

La Commission publie les résultats d'une étude sur les pharmacies
Égalité de traitement en matière d'emploi et avis motivés
Les avantages du programme Leonardo
Arrêt de la CJCE concernant le système irlandais d'égalisation des risques entre les assurances maladie

La France dans l'Union européenne

Agenda

Publications

Entre nous

Substitution du règlement 883/2004 au règlement 1408/71 (Bruxelles, 28 janvier 2008). Afin de faciliter la mobilité géographique et professionnelle en Europe, le règlement de coordination des régimes de Sécurité sociale 1408/71 devrait laisser la place au 1er Janvier 2009 au règlement 883/2004. Des précisions juridiques s'avéraient nécessaires, mais aussi l'organisation des relations entre les différentes institutions des pays membres, afin de dématérialiser les échanges et de faciliter les démarches des assurés et des allocataires. Un groupe de travail sur les prestations familiales a travaillé depuis le dernier trimestre 2007 sur ce dernier point, et bouclé ses travaux le 28 Janvier. Il remettra son rapport au plus tard le 11 février. Philippe STECK y représentait la CNAF.

Pour toute information complémentaire, contacter Philippe Steck, philippe.steck@cnafr.fr

Représentation des Institutions Françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne

Maison Européenne de la Protection Sociale
Rue d'Arlon 50 – 1000 Bruxelles – Belgique

Tel : +32 2 282 05 59 – Fax : +32 2 282 05 98

E-mail : info@reif-eu.org

www.reif-eu.org

Un nouveau réseau européen pour l'inclusion et l'action sociale locale (Bruxelles, 28 janvier 2008). L'Union nationale des centres communaux d'action sociale (Unccas) a lancé le 28 janvier au Comité des régions à Bruxelles, son Réseau européen pour l'inclusion et l'action sociale locale (ELISAN). Fédérant 700 villes européennes, cette nouvelle plateforme entend faire pression sur les institutions européennes pour qu'elles intègrent davantage les aspects sociaux de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi, en sus des ambitions évidentes de servir de lieu d'échanges entre les collectivités locales, autour des Plan nationaux d'action pour l'inclusion et de l'amélioration des politiques sociales européennes. Cette journée de lancement fut marquée entre autres par une intervention de Jean-Pierre Jouyet et par un atelier sur l'avenir des services sociaux d'intérêt général (SSIG) auquel a assisté la CCMSA.

Pour toute information complémentaire, contacter Jérémie Cazeuneuve, cazeuneuve.jeremie@ccmsa.msa.fr

Séminaire de la MSA sur les systèmes libéraux de protection sociale (Le Croisic, 29-31 janvier 2008). La MSA a tenu l'édition 2008 de son séminaire présidents et administrateurs centraux en s'interrogeant sur l'éventuelle pertinence du concept de "système libéral de protection sociale". Les élus nationaux et de terrain ont pu analyser dans une perspective critique divers mécanismes libéraux de gestion de la protection sociale à partir d'exemples tirés des cas américains, néerlandais, suisses, polonais, britanniques... Abordant des secteurs aussi divers que les retraites, la santé, l'emploi ou la lutte contre l'exclusion, les participants ont pu profiter de nombreuses interventions d'experts extérieurs afin de mieux situer les atouts du système français par rapport à ces expériences étrangères.

Pour toute information complémentaire, contacter Jérémie Cazeuneuve, cazeuneuve.jeremie@ccmsa.msa.fr

Jacques Toubon invité de l'intergroupe économie sociale (Bruxelles/Parlement européen, 30 janvier 2008). Le rapporteur sur la révision du marché intérieur est donc venu présenter aux membres de l'intergroupe économie sociale ses positions concernant le dossier du marché intérieur et plus précisément les SSIG. M. Toubon a insisté sur l'importance de la politique du marché unique pour l'Union européenne tout en insistant sur la nécessité d'y intégrer clairement des objectifs sociaux, culturels et environnementaux. Concernant les SIG, il s'est montré confiant estimant que le nouveau traité donnait une base juridique claire pour agir. Selon lui, une directive cadre ne serait pas possible politiquement, il conviendrait de se centrer sur une approche sectorielle notamment pour les SSIG. Il souhaiterait pour cela que la Présidence française donne une impulsion claire.

Pour toute information complémentaire, contacter Julia Wadoux, info@reif-eu.org

Les défis démographiques de plus en plus au centre des débats européen (Bruxelles, 31 janvier 2008). L'association « Les amis de l'Europe » a réuni des intervenants de haut niveau afin d'échanger sur les défis démographiques autour de trois axes : quelle politique développer pour relever le défi démographique en Europe, la flexisécurité et la révolution du travail, les pensions et les soins de santé resteront-ils accessibles financièrement.

Les débats ont montré combien cette thématique était aujourd'hui devenue fondamentale en Europe et fait l'objet de nombreux travaux et recherches, combien elle nécessitait une approche transversale tant elle implique toutes les dimensions de la vie des citoyens. Dès lors, il est apparu que l'ensemble des acteurs devaient être mobilisés : politiques, économiques, universitaires, citoyens, organisations à caractère social, etc. Le défi démographique nécessité de la part de l'UE des choix pour le futur qui sont finalement intimement lié à son modèle social.

Pour toute information complémentaire, consulter le site des Amis de l'Europe (uniquement en anglais) : <http://www.friendsofeurope.org/Events/2008/EPSPDemographics08/tabid/976/Default.aspx>

Séminaire exploratoire sur l'amélioration de la qualité des services de santé dans l'UE (Bruxelles/Commission européenne, 5 février 2008). ESIP, représenté par Chris Dawson et Martine Gouëlle (Présidente de la Commission Santé) a participé à ce séminaire organisé par la DG Santé publique et protection des consommateurs. Face à la mobilité accrue des patients au sein de l'Union européenne et à la diversité des systèmes de santé, la Commission européenne encourage le développement de la qualité et de la sécurité des services, que ce soit l'hospitalisation ou les services délivrés par les professionnels de santé des Etats membres.

Des représentants d'associations européennes de patients, de gestionnaires d'hôpitaux, de professionnels de santé, d'assureurs, d'Etats membres, d'Institutions telle que la Haute Autorité de Santé et des représentants de différentes Directions générales de la Commission européenne ont participé à ce séminaire et échangé sur ce sujet. Une revue des systèmes existants de standards de soins de santé (accréditation, certification, évaluation des pratiques professionnelles etc) mis en place dans différents pays européens a été présentée ainsi que les premiers résultats du projet MARQuIS qui analyse les stratégies mises en place par ces pays pour l'amélioration de la qualité des soins dans les hôpitaux. Le Centre Européen de Normes (CEN) a présenté son organisme, son rôle et les normes qu'il a déjà élaborées dans le domaine de la santé: normes pour les dispositifs médicaux, pour l'informatique en santé, pour la future Carte européenne d'assurance maladie.

Pour plus d'informations, contacter le Dr. Martine Gouëlle, martine.gouello@cnamts.fr

Gérer le changement démographique en Europe : une conférence sur les approches du groupe politique des Verts au Parlement européen (Bruxelles/Parlement européen, 14 février 2008). Pour les Verts les changements démographiques ne sont pas considérés comme une catastrophe mais comme une occasion offrant des possibilités nouvelles et innovantes de façonner une vie sociale et de gérer la cohésion sociale. La conférence vise à tirer des leçons de réussites exemplaires dans ce domaine et à débattre de certains aspects spécifiques des changements démographiques. Trois panels pour aborder le thème selon trois axes différents. Le premier consacré à la conciliation vie professionnelle et vie privée a abordé deux questions basiques pour la démographie : comment augmenter le nombre de naissances ? Comment travailler plus longtemps? Chiffres à l'appui, en Europe, l'emploi des femmes est corrélé positivement avec les naissances et inversement, l'inactivité, le chômage des femmes impacte négativement le taux de fécondité. La question des naissances est un problème de genre, qui concerne les hommes et les femmes et non les seules femmes. Les services aux personnes qui sont un support pour tous les soins (enfants, personnes âgées, handicapées,...) doivent nécessairement être professionnalisés, sinon ce secteur, riche en emplois ne sera pas valorisé correctement sur le marché du travail. L'approche du cycle de vie préconisée par la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (www.eurofound.europa.eu) permet la prise en compte des points de vues des travailleurs, des entreprises et des pouvoirs publics pour identifier les besoins et les réponses possibles en matière de conditions de vie et de travail (temps, formation, emploi, salaire, retraite...). Le second panel met en lumière le rôle des régions et les réponses possibles pour faire face aux défis démographiques et le troisième évoque l'Immigration et l'intégration comme élément de solution partielle à ces changements.

Pour toute information complémentaire, consulter le site : <http://www.greens-efa.org/> et contacter Marie Jouffe info@reif-eu.org

Des nouvelles des institutions européennes

Ratification du traité de Lisbonne

Slovénie et Malte – 29 janvier

A Malte, le vote s'est fait à l'unanimité. En Slovénie, le vote a donné comme résultat 74 voix contre 6 sur les 90 sièges que compte le parlement monocaméral de la Slovénie qui préside actuellement l'Union européenne.

Roumanie – 4 février 2008

La Roumanie a effectué la ratification par voie parlementaire : 387 députés se sont prononcés en faveur du nouveau traité, un contre.

France – 14 février

La ratification a été réalisée en plusieurs étapes avec tout d'abord le vote du Congrès le 4 février adoptant la réforme de la Constitution, préalable nécessaire à la ratification. Puis, le 7 février, l'Assemblée nationale a voté en faveur de la ratification du traité (336 voix pour contre 52). Quelques heures plus tard au Sénat, le vote a également donné le feu vert à la ratification (265 voix pour, 42 contre et 13 abstentions). La ratification officielle est intervenue le 14 février avec la signature du Président de la République.

Rapport général 2007 sur l'activité de l'UE

Le rapport général couvre les travaux de l'ensemble des institutions et organes de l'Union et vise à fournir une vue globale des faits marquants et des tendances clés qui ont caractérisé la vie de l'UE en 2007. L'année 2007 aura été particulièrement marquée par la signature du nouveau traité de Lisbonne le 13 décembre, qui vient à point pour célébrer les 50 ans des Traités de Rome. Cette année aura aussi été l'année des élargissements, marquée par l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie à une Union comptant désormais 27 États-membres, mais aussi par l'élargissement de la zone euro à la Slovénie, et de l'espace Schengen à neuf nouveaux États-membres.

L'Union européenne a par ailleurs clairement exprimé sa volonté de jouer un rôle de premier plan face à la problématique du changement climatique, en adoptant dès le mois de janvier des objectifs communs contraignants visant notamment à réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre dans le but précis de limiter le réchauffement de la planète à 2 degrés Celsius.

La mondialisation a en outre continué de recevoir une attention particulière de la part de l'Union, le Conseil européen ayant adopté une « déclaration sur la mondialisation », qui analyse ses défis et propose des mesures en vue d'orienter la mondialisation pour en faire un atout pour les citoyens européens. C'est dans cet esprit que l'Union a continué à œuvrer pour la réalisation de la stratégie de Lisbonne. Dans le sillon du projet pour les citoyens, visant à fournir à ces derniers une Europe axée sur les résultats, la Commission a proposé une révision du marché intérieur couplée avec une réflexion consacrée à une nouvelle vision sociale pour l'Europe du XXI^e siècle.

Ce document est disponible sur le site : <http://europa.eu/generalreport/fr/welcome.htm>

La Commission européenne lance le « Small Business Act »

Le 31 janvier, la Commission européenne a lancé une consultation publique portant sur le contenu d'une loi européenne sur les petites entreprises ou « Small Business Act ». Il s'agit de placer les petites et moyennes entreprises au cœur du processus décisionnel dans l'UE et de mettre en œuvre des mesures concrètes destinées à libérer le potentiel de croissance des PME. De nouvelles initiatives seront prises pour alléger la charge réglementaire imposée aux PME, faciliter leur accès au marché unique et aux marchés publics, les aider à trouver les ressources

financières et humaines indispensables à leur développement et les soutenir face aux défis que constituent la mondialisation et le changement climatique. La consultation se poursuivra jusqu'à la fin du mois de mars.

Pour toute information complémentaire, consulter le portail de l'UE pour les PME :

http://ec.europa.eu/entreprise/sme/index_fr.htm.

Les documents sur la consultation peuvent être trouvés à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/entreprise/entrepreneurship/sba_en.htm

L'actualité institutionnelle en matière de protection sociale

Améliorer les soins aux personnes handicapées

Afin d'avoir un meilleur aperçu de la situation et de faciliter la recherche de solutions, la Commission européenne a financé une étude sur le développement de services de proximité pour personnes handicapées en Europe. L'étude, intitulée « Désinstitutionalisation et vie en communauté - Impact et coûts », a été réalisée par le Centre Tizard de l'Université de Kent et la London School of Economics. Les résultats de cette étude ont été publiés fin janvier.

Elle confirme que les soins hospitaliers sont souvent d'une qualité inacceptable. Les conditions de vie dans les structures hospitalières témoignent parfois de violations graves des droits fondamentaux internationalement reconnus. A contrario, des services de proximité, correctement mis en place et gérés, peuvent donner de meilleurs résultats en termes de qualité de vie et permettre aux personnes handicapées de se sentir citoyennes à part entière. En outre, de tels services ne coûtent pas plus chers que des structures hospitalières dès lors que des facteurs comme les besoins des résidents et la qualité des soins sont pris en considération dans le calcul des coûts.

Le Fonds social européen (FSE), l'un des outils que l'UE utilise pour contribuer à l'amélioration de la vie des personnes handicapées, soutient entre autres des projets visant à promouvoir l'autonomie de vie, notamment des services pour personnes handicapées à proximité de leur lieu de résidence, y compris dans les zones rurales. Il encourage aussi l'approche dite de « désinstitutionalisation », c'est-à-dire le remplacement de structures fermées existantes par des services de qualité et l'hébergement au sein des communautés locales.

Le rapport est disponible, uniquement en anglais, sur le site :

http://ec.europa.eu/employment_social/index/7002_fr.html

Nouvelles règles d'étiquetage pour les denrées alimentaires

La Commission européenne souhaite refondre et moderniser les règles applicables à l'étiquetage des denrées alimentaires pour permettre au consommateur désireux d'opter pour un régime alimentaire sain et équilibré de faire un choix informé sur la base des informations essentielles, claires et lisibles, dont il a besoin. Elle a donc proposé fin janvier une nouvelle initiative en ce sens. Ainsi, le texte proposé introduit l'obligation de faire figurer sur l'étiquette, à l'avant de l'emballage de toutes les denrées alimentaires préemballées, les informations nutritionnelles essentielles telles que la valeur énergétique et les teneurs en sel, en glucides, avec une référence spécifique aux sucres et aux lipides - y compris les acides gras saturés - par portion, par cent millilitres ou par cent grammes de produits. Il établit également des principes généraux applicables à l'étiquetage des denrées alimentaires que les acteurs devront observer, notamment l'obligation de prévoir une étiquette lisible, claire et précise, et l'interdiction de faire figurer des mentions facultatives qui, par leur présentation, prennent le pas sur les informations dont la mention est obligatoire. Par ailleurs, la proposition de

règlement prévoit l'étiquetage obligatoire de toutes les denrées contenant des substances allergisantes (arachides, lait, moutarde, poisson, etc.), qu'elles soient ou non préemballées, y compris celles vendues dans les restaurants et autres établissements de restauration collective, ou l'indication claire, par un autre moyen, de la présence de l'allergène concerné.

A ce stade, le texte ne contient aucune prescription en matière d'étiquetage de l'alcool, des boissons alcoolisées et spiritueuses. Seules les boissons issues de mélanges, comme les alco pops consommés par les jeunes, sont couvertes par le règlement proposé.

La proposition de règlement sur l'étiquetage des denrées alimentaires, tout comme le règlement visant à harmoniser dans l'UE le recours aux allégations nutritionnelles et de santé complètent l'approche volontaire adoptée par la Commission pour lutter contre l'obésité.

La proposition de la Commission européenne est disponible sur le site :

http://ec.europa.eu/food/food/labellingnutrition/foodlabelling/proposed_legislation_en.htm

La Commission publie les résultats d'une étude sur les pharmacies

La Commission a demandé à ECORYS Nederland BV d'effectuer une étude visant à évaluer la façon dont les différentes règles applicables aux pharmacies ont une incidence sur la productivité, l'efficacité allocative et la qualité des services de pharmacie dans les différents États membres. Cette étude est le résultat de près de dix-huit mois de travail et les parties concernées ont été invitées à apporter leur contribution. L'étude fournit une analyse sur la façon dont les différences de réglementations nationales relatives aux pharmacies ont une incidence sur le fonctionnement efficace du marché intérieur, et donc sur la performance du secteur européen des services de pharmacie dans son ensemble. Elle se concentre sur les pharmaciens communautaires dans l'UE-25.

Le rapport est disponible (uniquement en anglais) sur le site :

http://ec.europa.eu/internal_market/services/pharmacy_fr.htm

Égalité de traitement en matière d'emploi et avis motivés

Début février, la Commission a envoyé des avis motivés à onze États membres n'ayant pas pleinement transposé la réglementation européenne qui interdit la discrimination en matière d'emploi et de travail fondée sur la religion ou les croyances, l'âge, le handicap ou l'orientation sexuelle. Les pays concernés sont la République tchèque, l'Estonie, l'Irlande, la Grèce, la France, l'Italie, la Hongrie, Malte, les Pays-Bas, la Finlande et la Suède. Ils ont deux mois avant que la Commission peut saisir la Cour de justice européenne.

Les principales lacunes constatées concernent notamment :

- les personnes et les domaines auxquels s'applique la législation nationale sont plus limités que ceux prévus par la directive (ainsi, la protection des fonctionnaires ou de l'accès à des activités non salariées n'est pas toujours assurée) ;
- certaines définitions de la discrimination divergent de celle donnée dans la directive (en particulier s'agissant de la discrimination indirecte, du harcèlement et des injonctions de pratiquer une discrimination) ;
- l'obligation faite à l'employeur de prévoir des aménagements raisonnables pour les travailleurs handicapés n'est pas toujours correctement mise en œuvre ;
- des incohérences subsistent dans les dispositions destinées à venir en aide aux personnes victimes de discrimination (le renversement de la charge de la preuve, notamment, le droit des associations d'apporter une aide aux victimes dans leurs recours, ou encore la protection contre la victimisation).

Les griefs adressés à la France portent notamment sur une définition incorrecte de la discrimination directe et indirecte et du harcèlement, sur la limitation du droit des entités intéressées, dont les associations, à ester en justice pour défendre les victimes de

discrimination, également sur les sanctions insuffisantes pour lutter contre les mesures autres que le licenciement.

Les avantages du programme Leonardo

Une récente étude commandée par la Commission européenne conclut que la participation à des projets financés par le programme de formation professionnelle Leonardo da Vinci apporte d'importants avantages sociaux et économiques. Elle montre que ce type de mobilité internationale stimule fortement le développement personnel, linguistique, social et professionnel.

L'étude montre que les compétences professionnelles acquises pendant un séjour de formation professionnelle à l'étranger donnent leurs fruits pendant la carrière ultérieure. Par exemple, 58 % des chômeurs ont trouvé un emploi après leur séjour à l'étranger, 32 % des personnes employées ont trouvé du travail à l'étranger, 27 % ont amélioré la qualité de leur emploi et 34 % ont trouvé un emploi avec plus de responsabilités.

La seule critique porte sur la durée du placement: 48 % des participants se sont plaints que le séjour avait été trop court.

Les évaluateurs ont conclu que la réussite des projets financés au titre du programme dépend de la conception du projet, de la qualité de la préparation pédagogique, linguistique et culturelle, et de l'existence d'un système de suivi et/ou de tutorat basé sur une coopération entre le pays d'origine et le pays d'accueil. La reconnaissance et la validation du placement à l'étranger ont également une incidence positive.

Pour mémoire, le programme Leonardo da Vinci soutient financièrement une large palette d'actions, caractérisées notamment par la mobilité transnationale, et de projets européens axés sur le développement ou le transfert d'innovations et de réseaux. Il s'adresse aux personnes en formation professionnelle initiale, aux personnes qui sont sur le marché du travail, ainsi qu'aux professionnels de l'éducation et la formation professionnelles et aux organisations actives dans ce domaine.

L'étude est disponible sur le site : http://ec.europa.eu/education/doc/reports/index_en.html

Arrêt de la CJCE concernant le système irlandais d'égalisation des risques entre les assurances maladie

Dans son arrêt rendu le 12 février, le Tribunal de première instance de l'UE conclut que le système irlandais d'égalisation des risques (*RES en anglais*) entre les assurances maladie, est bien justifié. BUPA/Quinn et Vivas Health, les deux concurrents de l'assureur historique VHI, devront verser des fonds à ce dernier, pour compenser la différence de risque moyen entre leurs clients. Ce système RES lors de la libéralisation du marché de l'assurance maladie en Irlande, prévoit le versement de fonds par les assureurs dont les clients ne présentent qu'un faible risque, vers les sociétés qui assurent les clients à plus haut risque. Ceci a pour objectif de répartir le fardeau du risque entre les assureurs, et de garantir à tous les consommateurs, indépendamment de leur état de santé ou leur âge, l'accès aux mêmes services d'assurance maladie au même tarif.

Après une analyse approfondie, le Tribunal de première instance conclut que ce système est justifié par les obligations de service d'intérêt économique général (SIEG) et donc non contraire aux règlements européens sur les aides d'Etat. De fait, les conditions pour cette justification sont réunies: la législation irlandaise pertinente est un « acte de puissance publique », le fait que les assureurs sont obligés d'assurer toute personne introduisant une demande d'affiliation implique que les services d'assurance maladie privée sont obligatoires et universels.

Une affaire néerlandaise analogue est actuellement devant la Cour (affaire Azivo, T-84/06), sur les modalités d'application du système néerlandais d'égalisation des risques.

Pour toute information complémentaire, consulter le site de la CJCE (Affaire BUPA, T-289/03, 12 février 2008) : <http://curia.europa.eu/fr/index.htm>

La France dans l'Union européenne

Travail en commun pour les ministres en charge des priorités de la Présidence française de l'UE

A la suite du séminaire sur l'Europe organisé en novembre dernier par le premier ministre, le conseil interministériel qui s'est tenu mardi 5 février a réuni les ministres de l'Immigration, de l'Economie, de l'Ecologie, des Affaires étrangères et le secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, autour du premier ministre, François Fillon.

La défense, pourtant annoncée depuis août dernier comme l'une des priorités de la Présidence française de l'UE, n'a visiblement pas été évoquée, le ministre, Hervé Morin, étant absent. .

Sécurité énergétique et lutte contre le changement climatique

Réaffirmant l'assentiment de la France avec les propositions ambitieuses de la Commission, François Fillon s'est dit déterminé à obtenir un accord sur le dossier du réchauffement climatique d'ici fin 2008. Le 19 février prochain, il ira présenter ces objectifs au Parlement européen. La sécurité énergétique de l'Union européenne est aussi à l'ordre du jour, puisque François Fillon a chargé Jean-Louis Borloo et Bernard Kouchner de lui faire des propositions avant fin février. La France compte plus particulièrement défendre deux points essentiels : la mise en place d'une taxe carbone sur tous les produits importés en provenance des pays qui ne respectent pas le protocole de Kyoto et la place de l'énergie nucléaire dans le mix énergétique.

L'immigration

François Fillon a détaillé un peu plus le pacte européen sur l'immigration et l'asile, que la France veut proposer à ses partenaires lors de sa Présidence. En charge de ce dossier délicat, Brice Hortefeux a commencé son tour d'Europe des 26 capitales européennes et intensifiera le dialogue avec le Parlement et la Commission afin d'aboutir à un texte consensuel.

L'idée principale du pacte est de faire émerger une approche européenne commune de l'immigration, notamment en termes de contrôle des frontières, sans qu'il y ait de transfert de souveraineté.

Améliorer la stabilité et la transparence des marchés financiers

Le premier ministre souhaiterait que les grandes lignes d'actions dessinées lors du sommet de Londres du 29 janvier soient approfondies lors de la Présidence française de l'UE. Il s'agit d'améliorer la coordination entre les régulateurs européens, d'élaborer une meilleure appréciation des risques de liquidités des banques européennes, et de rendre plus fiables les agences de notations financières.

Le communiqué de presse complet est disponible sur le site : http://www.premier-ministre.gouv.fr/acteurs/interventions_premier_ministre_9/conferences_presse_526/point_presse_premier_ministre_59137.html

Nicolas Sarkozy confie une mission à Alain Lamassoure

Dans le cadre de la préparation de la Présidence française de l'UE, Nicolas Sarkozy a demandé à Alain Lamassoure (député européen) de réaliser une étude et de faire des propositions concernant sur l'application concrète du droit européen au bénéfice des citoyens. La lettre de mission est disponible sur le site : http://www.epp-ed.eu/Press/pdoc08/080118lettresarkozy_fr.pdf

Agenda

19 février 2008, Paris/La Sorbonne, « **Les services sociaux d'intérêt général** »

Ce colloque est organisé par l'Université de Paris I en collaboration avec l'AFPA, L'AJDA, l'Uniopss et l'Union social pour l'habitat. Il réunira des professeurs de droit ainsi que des organismes français concernés par le développement de cette question européenne.

Pour toute information concernant le programme ou les inscriptions, contacter Mme Morel, cerdeau@univ-paris1.fr ou tel : 01 44 07 78 58

14 mars 2008, « **Politiques familiales, emploi et acteurs sociaux : regards croisés France – Allemagne** ». Cette journée d'étude est co-organisée par l'IRES, le centre d'économie de la Sorbonne et la CNAF.

Pour toute information complémentaire concernant le programme et les inscriptions, consulter le site : <http://www.ires-fr.org/Politiques-familiales-en-France-et.129>

Publications

Th. Chopin et M. Foucher (sous la dir.), « **Rapport Schuman 2008 sur l'état de l'Union** », Ed. Lignes de repères, 244 pages, 19€.

Pour toute information, consulter le site : <http://www.robert-schuman.eu/actualite.php?num=321>

Publication du Baromètre 2007 du Cercle Santé-Europ Assistance

La seconde édition du « Baromètre Cercle Santé – Europ Assistance », réalisé par l'Institut CSA, a été présentée le 4 février. Ce baromètre a pour vocation de fournir des éléments de compréhension sur les pratiques, attentes et préoccupations des citoyens de cinq pays européens (Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni et Suède) en matière de santé.

Les résultats sont disponibles sur le site :

http://www.europ-assistance.com/presse/doc_barometres_sante.html

J-C. Barbier et M-Th. Letablier (sous la dir. de), « **Politiques sociales - Social Policies. Enjeux méthodologiques et épistémologiques des comparaisons internationales - Epistemological and Methodological Issues in Cross-National Comparison** », Presses Interuniversitaires Européennes - Peter Lang, 2007, 295 p., 32,50 €

P. Bauby, H. Coing et A. de Toledo (sous la dir. de), « **Les services publics en Europe. Pour une régulation démocratique** », Publisud, 2007, 244 p., 24 €